

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2026, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-788 décrétant un emprunt et une dépense de 1 500 000 \$ visant à satisfaire à un jugement de la Cour supérieure portant le numéro 410-17-002048-226.

Ce règlement a pour objet d'autoriser la Ville de Shawinigan à contracter un emprunt afin de pourvoir au paiement d'une somme de 1 500 000 \$, conformément au jugement mentionné ci-dessus rendu le 1^{er} avril 2026, homologuant une transaction impliquant la Ville de Shawinigan et Allen Entrepreneur général inc. pour le projet de construction d'assainissement des eaux usées et de distribution d'eau potable dans le secteur Lac-à-la-Tortue.

Cet emprunt est contracté en application de l'article 592 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C 19) et vise exclusivement à permettre à la Ville de se conformer audit jugement.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales le 10 juillet 2026.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 15 juillet 2026

Me Steve St-Arnaud
Greffier adjoint